AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_39-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-39

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent : néant

Objet : VALIDATION RESULTATS CONSULTATION DES ELECTEURS DE PAREL ET VENTE DE TERRAIN

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa délibération du 5 août 2016, il a pris acte de la demande présentée par M.et MME COUDERT souhaitant acquérir la parcelle cadastrée ZD n°109 d'une superficie de 16 m² sise au village de Parel et appartenant aux habitants du dit village.

Comme le veut la réglementation, les électeurs de la section de Parel ont été invités à se prononcer sur cette vente. La consultation s'est déroulée le 3 novembre. Elle présente les résultats:

- 11 votants
- 11 voix pour
- 0 abstentions
- 0 voix contre

Elle précise qu'il convient désormais de valider cette consultation et de fixer les modalités de la vente :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Prend acte et valide le résultat de la consultation des électeurs du village de Parel,
- Décide que le prix de vente de la parcelle sera de 50 €,
- Décide que la vente se fera par acte administratif,

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_39-DE
Reçu le 28/11/2016-

Désigne Monsieur Jean-Claude SIMONDET, 1er adjoint, comme représentant de la commune, Madame le Maire étant considérée comme la rédactrice de l'acte.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_40-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-40

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent : néant

Objet : approbation zonage assainissement

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123.3.1 et R 123.11 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2015 proposant le plan de zonage d'assainissement ;

Vu l'arrêté municipal du 18 décembre 2015 proposant le plan de zonage d'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage d'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_40-DE
Reçu le 28/11/2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

- à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat au public
- à la Préfecture du Puy-de-Dôme

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_41-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-41

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent : néant

Objet : Intégration des budgets de la Caisse des Ecoles et du CCAS dans le budget communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents:

- D'intégrer les budgets de la caisse des écoles et du CCAS dans le budget général de la commune à compter du 1er janvier 2017.
- Demande que des services soient créés dans ce budget afin de bien distinguer les dépenses et recettes se rapportant à chacun d'eux.
- Demande à Madame le Maire d'en informer Monsieur le Trésorier afin que ce dernier puisse faire le nécessaire en temps voulu.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour réaliser toutes les écritures comptables qui seront nécessaires à l'intégration de ces deux budgets dans le budget général de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_42_1-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-42

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à quinze heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent :

Objet : EXPLOITATION DES PARCELLES AD 69 ET 43

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans sa réunion du 5 août 2016, il a décidé de procéder à l'exploitation des parcelles de bois cadastrées AD 69 et 43.

Elle précise qu'elle a chargé des membres de la commission forêt de se rendre sur place afin de procéder à un premier état des lieux et de contacter différents exploitants forestiers susceptibles d'être intéressés par l'achat de bois issu de ces parcelles.

Des propositions d'achat ont été reçues des sociétés ELP BOIS, CFBL, CHAZAL et LIVRABOIS.

Les membres de la commission forêt qui se sont occupés de ce dossier se sont réunis jeudi 24 novembre et après avoir étudié les différentes propositions ont considéré que celle présentée par la société LIVRABOIS est la plus intéressante.

Madame le Maire résume au conseil les différents éléments de ce dossier et lui demande de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- De retenir la proposition de la société LIVRABOIS pour procéder à l'exploitation partielle des parcelles AD 43 et 69.
- Demande que l'exploitation est lieu en début d'année 2017.
- Fixe le délai de paiement par chèque à 60 jours le 15 fin de mois de mise bord de route.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente de bois.

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_42_1-DE
Reçu le 28/11/2016

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_42-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-43

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent : néant

Objet : TARIF CONCESSIONS CIMETIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de porter le prix du m² dans le cimetière communal à 100 €, ce à compter de ce jour.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS 63 Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_44-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-44

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à dix-sept heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent :

Objet : TARIFS ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de revoir les tarifs de l'assainissement. Ils sont fixés comme suit à compter de la facturation 2016 :

- 60 € HT l'abonnement
- 1 € HT le m3 d'eau consommé

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
Puy-de-Dôme

AR PREFECTURE
063-216301424-20161126-26_11_2016_45-DE
Reçu le 28/11/2016

DE 26-11-2016-45

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 26 novembre 2016

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

L'an deux mil seize et le vingt six du mois de novembre à quinze heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le dix-neuf novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michelle DUTOUR, Maire.

Présents : DUTOUR M., SIMONDET J.C., RENAUDIAS Y., HEUX C., LEJEUNE D., RECOQUE P., LASSAIGNE J.F., BERRARD E., VAN DEN BERG H.

Absents représentés : LEJEUNE David par DUTOUR Michelle

Absent :

Objet : Création d'une opération et d'une Décision Modificative

Afin de procéder au règlement de la facture concernant l'installation électrique suite à la mise en place du matériel informatique à l'école, il convient de procéder à la création de l'opération n° 169- ELECTRICITE ECOLE et de l'abonder par une Décision Modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- De procéder à la création de l'opération **n°169-ELECTRICITE ECOLE**
- De procéder à la Décision Modificative suivante :
  - 2183-168 : - 2 500 €
  - 2158-168 : - 600 €
  - 2135-169 : + 3 100 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Michelle DUTOUR

MAIRIE de ECHANDELYS
63 Puy-de-Dôme